



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est tenue le
lundi 10 mai 2021 à la salle du Conseil municipal du Centre F. P. Adams à 18h30.**

Étaient présents : M. David Ferguson, maire
M. Daniel Charest, conseiller
M. Francis Levesque, conseiller
M. Bertrand Breton, conseiller

Étaient absents : M. Lucien Leblanc, conseiller
Mme Chantal Lebel, conseillère
Mme Mélanie Côté, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

M. David Ferguson, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 2021 - 05 - 004 Lecture et acceptation de l'ordre du jour

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de question
3. Adoption des procès-verbaux des 12 et 26 avril et 03 mai 2021
4. Administration
 - 4.1. Liste des comptes payés - avril 2021
 - 4.2. Présentation des comptes à payer - avril 2021
 - 4.3. Rapport de trésorerie - avril 2021
5. Plan et règlements d'urbanisme - Adoption
6. Salaire employés municipaux
7. Entente Loisirs Avignon Centre
8. Petit Chamonix - Financement participatif
9. ACEQ - Demande d'aide financière
10. CMQ Rapport d'audit sur la formation des élus
11. Programme FAIR 2021-2022
12. Bernard et Gaudreault - Arpentage terrain sentier et belvédère du panache
13. Approbation du règlement d'emprunt 2021-01 de la régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure décrétant une dépense n'excédant pas 7 015 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition et la prise en charge du lieu d'enfouissement technique situé dans la Municipalité de Saint-Alphonse et propriété de cette dernière
14. Varia
15. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par M. Bertrand Breton

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE, l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 10 mai 2021 soit accepté tel que présenté.

2021 - 05 - 005 Période de question

Aucun citoyen n'est présent.

Résolution n° 2021 - 05 - 006 Adoption des procès-verbaux des 12 et 26 avril et 03 mai

Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque
il est RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE les procès-verbaux des séances des 12 et 26 avril et 03 mai 2021 soient adoptés tels que présentés.

2021 - 05 - 007 Administration

2021 - 05 - 007 - 1 Liste des comptes payés - avril 2021

Les comptes payés au mois d'avril 2021 sont révisés et acquiescés pour un montant total de 34 897,64 \$.

Résolution n° 2021 - 05 - 007 - 2 Présentation des comptes à payer - avril 2021

Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE les comptes suivants soient payés :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
BOUFFARD SANITAIRE INC.	685.87
CONSTRUCTION D'APLOMB	165 593.89
GÉNÉRATRICE DRUMMOND	1 224.87
HERVÉ ESCH	22.44
HYDRO-QUEBEC	253.75
MRC D'AVIGNON	594.98
MUNICIPALITÉ DE ST-ALEXIS-DE-MATAPÉDIA	395.75
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE	528.75
TELUS	129.29
VISA DESJARDINS AFFAIRES	495.42
Total à payer	169 925.01

Je, soussigné, Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier, atteste en vertu du présent certificat, que la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est dispose des crédits suffisants pour payer le total inscrit sur la liste des comptes à payer pour approbation au 10 mai 2021.



Hervé Esch

Directeur général et secrétaire-trésorier

2021 - 05 - 007 - 3 Rapport de trésorerie - avril 2021

Le rapport de trésorerie est présenté tel que suit :

Solde d'ouverture	avril 2021	332 314.34
<u>Revenus</u>		31 615.00
Taxes municipales	24 979.24	
Transferts reçus	-	
Autres revenus	6 635.76	
Marge de crédit	-	

<u>Dépenses</u>		-	40 145.62
Fournisseurs	31 741.50		
Salaires et cotisations	8 347.32		
Autres dépenses	-		
Frais bancaires	56.80		
Marge de crédit	-		
Solde de clôture	avril 2021		<u>323 783.72</u>
Marge de crédit			-
Évolution	avril 2021	-	<u>8 530.62</u>

Résolution n° 2021 - 05 - 008 Plan et règlements d'urbanisme - Adoption

CONSIDÉRANT le projet de règlement n° 2021-002 Plan d'Urbanisme adopté à la séance ordinaire du 08 mars 2021 et l'avis de motion correspondant du 12 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT le projet de règlement n° 2021-003 Règlement de zonage adopté à la séance ordinaire du 08 mars 2021 et l'avis de motion correspondant du 12 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT le projet de règlement n° 2021-004 Règlement de lotissement adopté à la séance ordinaire du 08 mars 2021 et l'avis de motion correspondant du 12 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT le projet de règlement n° 2021-005 Règlement de construction adopté à la séance ordinaire du 08 mars 2021 et l'avis de motion correspondant du 12 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT le projet de règlement n° 2021-006 Règlement permis et certificats adopté à la séance ordinaire du 08 mars 2021 et l'avis de motion correspondant du 12 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT le projet de règlement n° 2021-007 Règlement Comité consultatif d'urbanisme adopté à la séance ordinaire du 08 mars 2021 et l'avis de motion correspondant du 12 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT le projet de règlement n° 2021-008 Règlement Dérogations mineures adopté à la séance ordinaire du 08 mars 2021 et l'avis de motion correspondant du 12 avril 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Bertrand Breton

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal adopte les règlements n° 2021-002 Plan d'Urbanisme, n° 2021-003 Règlement de zonage, n° 2021-004 Règlement de lotissement, n° 2021-005 Règlement de construction, n° 2021-006 Règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction, n° 2021-007 Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme, n° 2021-008 Règlement relatif aux dérogations mineures et leurs annexes ; le tout en conformité avec le schéma d'aménagement de la MRC Avignon ;

QU' une copie certifiée conforme de cette résolution et du règlement 2021-002 Plan d'Urbanisme et de son annexe soient transmises aux municipalités de Matapédia, Saint-André-de-Restigouche et Pointe-à-la-Croix ;

QU' une copie certifiée conforme de cette résolution et des règlements n° 2021-002 Plan d'urbanisme, n° 2021-003 Règlement de zonage, n° 2021-004 Règlement de lotissement, n° 2021-005 Règlement de construction, n° 2021-006 Règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction, n° 2021-007 Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme et n° 2021-008 Règlement relatif aux dérogations mineures et de leurs annexes soient transmises à la MRC Avignon.

Résolution n° 2021 - 05 - 009 Salaire employés municipaux

Il est PROPOSÉ par M. Bertrand Breton
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le salaire de M. Serge Ouellette soit augmenté à 21,40 \$ avec effet rétroactif au 18 avril 2021 ;

QUE le salaire de Mme Gisèle Lavoie soit augmenté à 16,30 \$ avec effet rétroactif au 18 avril 2021.

Résolution n° 2021 - 05 - 010 Entente Loisirs Avignon Centre

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale en loisirs, culture, sport et vie communautaire dénommée "Loisirs Avignon Centre" intervenue entre les municipalités d'Escuminac, Pointe-à-la-Croix et Ristigouche-Sud-Est en date du 27 février 2019 ;

CONSIDÉRANT le résultat des discussions entre les 3 municipalités concernant la réorganisation de leurs service de loisirs, culture, sport et vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est mette fin à sa participation à cette entente d'un commun accord avec les municipalités d'Escuminac et Pointe-à-la-Croix ;

QUE les personnes ressources relatives en loisirs, culture, sport et vie communautaire des 3 municipalités travaillent en collaboration afin de coordonner l'offre de service dans ces domaines dans les 3 municipalités pour offrir un service comparable à leurs citoyens ;

QUE la présente résolution soit transmise aux municipalités d'Escuminac et Pointe-à-la-Croix.

Résolution n° 2021 - 05 - 011 Petit Chamonix - Financement participatif

CONSIDÉRANT La campagne de financement participatif en collaboration avec l'organisme québécois « La Ruche » et le FONDS MILLE et UN pour la jeunesse de la station familiale Le Petit Chamonix de Matapédia ;

CONSIDÉRANT cette station de ski profite aux citoyens de la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Daniel Charest
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est participe à hauteur de 1 500 \$ à cette campagne de financement.

- Résolution n° 2021 - 05 - 012 ACEQ - Demande d'aide financière**
- CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association du Cancer de l'Est du Québec ;
- EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents
- QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est fasse un don de 250 \$ à l'Association du Cancer de l'Est du Québec.
- 2021 - 05 - 013 CMQ Rapport d'audit sur la formation des élus**
- Le rapport d'audit sur la formation des élus de la Commission municipale du Québec d'avril 2021 est déposé au conseil.
- Résolution n° 2021 - 05 - 014 Programme FAIR 2021-2022**
- CONSIDÉRANT le Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) pour l'année 2021-2022 dont l'un des volets, le volet 4, vise à supporter les municipalités locales dans les travaux liés au développement, à l'amélioration et au maintien des infrastructures récréotouristiques ;
- EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents
- QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est dépose une demande de soutien financier dans le cadre de ce programme ;
- QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est s'engage à dépenser un montant minimum de 2 717,00 \$ en tant que mise de fonds ;
- QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est nomme M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier, comme personne habilitée à signer en son nom tout document relatif à ce programme.
- Résolution n° 2021 - 05 - 015 Bernard et Gaudreault - Arpentage terrain sentier et**
- CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par M. Éric Bernard, arpenteur-géomètre, pour des travaux d'arpentage dans le cadre de l'acquisition de terrain pour le projet de sentier et belvédère du panache ;
- EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Daniel Charest
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents
- QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est accepte l'offre de service telle que présentée.
- Résolution n° 2021 - 05 - 016 Approbation du règlement d'emprunt 2021-01 de la régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure décrétant une dépense n'excédant pas 7 015 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition et la prise en charge du lieu d'enfouissement technique situé dans la Municipalité de Saint-Alphonse et propriété de cette dernière**
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est est membre de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure (« RGMRA ») ;

CONSIDÉRANT QUE le 27 avril 2021, après avis de motion dûment donné le 22 avril 2021, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure a résolu d'adopter un règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt au montant de 7 015 000 \$, afin qu'elle puisse procéder à l'acquisition et à la prise en charge du lieu d'enfouissement technique situé dans la Municipalité de Saint-Alphonse et propriété de cette dernière, et permettant ainsi de libérer la Municipalité de Sainte-Alphonse ainsi que toutes les villes et municipalités parties à l'entente relative à la fourniture de services en matière de traitement des matières résiduelles datée de 2006, dont fait partie la Municipalité, de leurs obligations respectives convenues à cette entente ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est a reçu copie de ce règlement d'emprunt portant le # 2021-01 dans les 15 jours de son adoption ;

CONSIDÉRANT QU' il s'agit aujourd'hui de la première séance ordinaire de la Municipalité depuis la réception du règlement d'emprunt # 2021-01 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est, conformément à l'article 607 du *Code municipal*, approuve le règlement d'emprunt # 2021-01 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure et lui en donne avis en lui transmettant une copie de la présente résolution ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Bertrand Breton

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est, approuve le règlement d'emprunt # 2021-01 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure ;

QUE M. Hervé Esch, secrétaire-trésorier de la Municipalité, transmette au secrétaire de la RGMRA une copie de la présente résolution.

2021 - 05 - 017 Varia

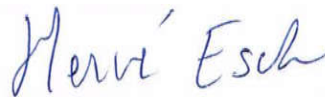
Aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour.

Résolution n° 2021 - 05 - 018 Levée de l'assemblée

À 19h00, Mme Chantal Lebel propose de lever la séance.
Accepté.



David Ferguson
Maire



Hervé Esch
Directeur général et secrétaire-trésorier